

N° 225

---

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 décembre 2020

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le  
Gouvernement de la République française et les Gouvernements des  
États membres de l'Union monétaire ouest-africaine,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyé à la commission des finances, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission  
spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (15<sup>e</sup> législature) : 2986, 3602 et T.A. 530.**



### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, signé à Abidjan le 21 décembre 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 2020.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 2986.